



1100, Jean-Marchand
Lévis (Quebec) Canada
G6V 9G8

T | 418.837.8916 1.800.263.8916
F | 418.833.4409 1.877.226.4409

Pièces d'Auto Transit Warehouse Auto Parts Distribution
www.transitwarehouse.com
transit@transitwarehouse.com

POLITIQUES GÉNÉRALES

- Une période de 24 heures est requise pour analyser la demande d'ouverture de compte.
- Les prix sont sujets à changement sans préavis.
- La date d'exigibilité du paiement est : **Net le 25 du mois suivant.**
- Tout compte échu portera intérêt au taux de 24% l'an (2% calculé mensuellement).
- Les frais reliés au recouvrement d'un compte échu par une agence de recouvrement seront facturés au client (l'acheteur).
- Les taxes ne sont pas incluses dans nos listes de prix.
- Tous les prix sont en dollars canadiens sauf sur indication contraire.
- Les Pièces d'Autos Transit Inc. n'est en aucun cas responsable des coûts autres que le prix d'achat du produit vendu.
- Les numéros de références et d'interchanges fournis par *Les Pièces d'Auto Transit Inc.* proviennent des meilleures sources disponibles. Cependant, *Les Pièces d'Autos Transit Inc.* n'endosse aucune responsabilité en cas d'erreur sur les informations qu'elle fournit.

Heure limite des commandes :

- Pour obtenir le transport prépayé, vous devez répondre aux conditions de prépayé en une seule commande. Il sera tout de même possible de faire des ajouts à la commande initiale avant l'heure de tombée.



Québec | Montréal | Toronto | Newfoundland | Calgary

depuis
SINCE
71



1100, Jean-Marchand
Lévis (Quebec) Canada
G6V 9G8

T | 418.837.8916 1.800.263.8916
F | 418.833.4409 1.877.226.4409

Pièces d'Auto Transit Warehouse Auto Parts Distribution
www.transitwarehouse.com
transit@transitwarehouse.com

- L'heure limite pour placer une commande est de 11h00 (Heure normale de l'Est) pour les livraisons vers la région immédiate de Québec et 15h00 (Heure normale de l'Est) pour les commandes quotidiennes.
- Pour les expéditions en partance de Calgary, l'heure limite pour placer une commande est de 17h00 (Heure normale de l'Est).
- Pour les expéditions en partance de Terre-Neuve, l'heure limite pour placer une commande est de 14h00 (Heure normale de l'Est).
- Dans tous les cas, certaines exceptions hors de notre contrôle peuvent s'appliquer puisque nous sommes régis par les contraintes des transporteurs.

Retour de marchandise :

- Toute marchandise retournée doit être préalablement approuvée par le « Service à la clientèle » sac@transitwarehouse.com.
- Un numéro de RGA (autorisation de retour de marchandise) vous sera donné. Ce numéro doit apparaître sur toutes les boîtes de marchandise à retourner. Toute marchandise retournée sans autorisation sera refusée et retournée.
- Une autorisation de retour ne veut pas dire qu'un crédit sera émis.
- Tous les retours doivent être port payé (au frais de l'expéditeur).
- Aucun frais de manutention ne sera appliqué sur la marchandise courante retournée dans son emballage d'origine, sans aucune altération.
- Advenant le cas où un remplacement d'emballage est nécessaire et qu'il est disponible, des frais de remballage de 10% seront appliqués. Si aucun emballage n'est disponible, la marchandise sera retournée.



Québec | Montréal | Toronto | Newfoundland | Calgary

depuis
SINCE
71



1100, Jean-Marchand
Lévis (Quebec) Canada
G6V 9G8

T | 418.837.8916 1.800.263.8916
F | 418.833.4409 1.877.226.4409

Pièces d'Auto Transit Warehouse Auto Parts Distribution
www.transitwarehouse.com
transit@transitwarehouse.com

- Toute marchandise retournée avec une date d'achat de plus d'un an sera refusée.
- Toute nouvelle marchandise retournée avec une date d'achat de plus de six (6) mois sera créditée au prix de vente en vigueur à la date du retour.
- Nous nous réservons le droit d'exiger une preuve d'achat pour émettre un crédit.

Réclamations :

- Lors de la réception de marchandises, tous colis endommagés ou manquants doivent être clairement indiqués sur le connaissement au moment de la livraison avant d'accepter les colis. Une réclamation doit être faite à *Les Pièces d'Autos Transit Inc.* dans les 24 heures suivant la réception. En cas de doute sur l'état de la marchandise, celle-ci doit être déballée et inspectée avant de signer le bon de réception.
- Toutes réclamations concernant de la marchandise endommagée ou manquante, erreur de facturation ou d'expédition doivent être transmises au « Service à la clientèle » dans les 5 jours de la date d'achat.

Politiques de transports :

- Toutes les commandes prépayées seront envoyées par le transporteur de notre choix.
- Toutes les commandes sont expédiées par voie terrestre dans un délai maximum de 24 heures suivant la réception de la commande.
- Tous frais additionnels liés à une demande spécifique de transporteurs et/ou de transport seront chargés au client. (Ex. : livraison de fin de semaine, livraison Express, matière dangereuse, deuxième livraison.)



Québec | Montréal | Toronto | Newfoundland | Calgary

depuis
SINCE
71



1100, Jean-Marchand
Lévis (Quebec) Canada
G6V 9G8

T | 418.837.8916 1.800.263.8916
F | 418.833.4409 1.877.226.4409

Pièces d'Auto Transit Warehouse Auto Parts Distribution
www.transitwarehouse.com
transit@transitwarehouse.com

- Une commande d'achat minimum avant taxes est requise pour que le transport soit payé par Les Pièces d'autos transit Inc.

Départ de Lévis, QC

- Afin d'obtenir votre transport payé, une commande d'achat minimum de 500 \$* avant taxes est requise pour les provinces suivantes :
 - Québec
 - Ontario
 - Nouveau-Brunswick
 - Nouvelle-Écosse
 - Île-du-Prince-Édouard
- Afin d'obtenir votre transport payé, une commande d'achat minimum de 750 \$* avant taxes est requise pour la province suivante :
 - Terre-Neuve
- Afin d'obtenir votre transport payé, une commande d'achat minimum de 1000 \$* avant taxes est requise pour les provinces suivantes :
 - Nord du Québec
 - Manitoba
 - Saskatchewan
 - Alberta
 - Labrador

Départ de Terre-Neuve (Newfoundland), NL

- Afin d'obtenir votre transport payé, une commande d'achat minimum de 275 \$* avant taxes est requise pour les livraisons sur l'ensemble de l'île.



Québec | Montréal | Toronto | Newfoundland | Calgary

depuis
SINCE
71



1100, Jean-Marchand
Lévis (Quebec) Canada
G6V 9G8

T | 418.837.8916 1.800.263.8916
F | 418.833.4409 1.877.226.4409

Pièces d'Auto Transit Warehouse Auto Parts Distribution
www.transitwarehouse.com
transit@transitwarehouse.com

Départ de Calgary, AB

- Afin d'obtenir votre transport payé, une commande d'achat minimum de 500 \$* avant taxes est requise pour les provinces suivantes :
 - Colombie-Britannique
 - Alberta
 - Saskatchewan

* Les montants pour « port payé » sont sujets à changement pour certaines régions.

Politiques de garantie :

- Le client devra s'assurer que les pièces ont été achetées chez Les Pièces d'Autos Transit Inc.
- Toutes nos pièces sont garanties **3 mois** après la date de revente à l'exception des produits suivants qui ont une garantie supérieure :

Description	Garantie
ALTERNATEUR	2 ans
DÉMARREUR	2 ans
CATALYSEUR	5 ans ou 80 000 km
ROULEMENT DE ROUE & ENSEMBLE DE MOYEURS	1 an
PIÈCES DE SUSPENSION	Garantie à vie (limitée) *
PLATEAUX D'AMORTISSEUR	1 an
AMORTISSEUR & AMORTISSEUR COMPLETS AVEC RESSORT	Garantie à vie (limitée) *
TUYAU FLEXIBLE	1 an
KIT & LUMIÈRE HID	2 ans
PLAQUETTES DE FREIN EN CÉRAMIQUE	1 an ou 20 000 km

* Exclut les flottes de véhicule commercial et club de 4x4



Québec | Montréal | Toronto | Newfoundland | Calgary

depuis
SINCE
71



1100, Jean-Marchand
Lévis (Quebec) Canada
G6V 9G8

T | 418.837.8916 1.800.263.8916
F | 418.833.4409 1.877.226.4409

Pièces d'Auto Transit Warehouse Auto Parts Distribution
www.transitwarehouse.com
transit@transitwarehouse.com

- Les ampoules cassées de toutes sortes ne seront pas acceptées comme défectueuses.
- *Les Pièces d'Autos Transit Inc.* respectera la garantie stipulée sur les emballages du manufacturier. Si la pièce ne peut pas être remplacée, le prix payé à l'achat sera remboursé.
- Les garanties ne s'appliquent pas sur les items mal installés, mal utilisés, modifiés ou usinés.
- En aucun cas *Les Pièces d'Autos Transit Inc.* ne pourra être tenu responsable des coûts de réparations ou des frais de remorquage, qu'il s'agisse ou non d'un remplacement couvert par une garantie.
- Toutes garanties seront nulles ou invalides si les pièces utilisées sur un véhicule ne sont pas recommandées par le manufacturier du véhicule.
- Une copie de la facture de revente pourrait vous être exigée.
- Dans le cas où la marchandise défectueuse est réparable, elle sera réparée et retournée.

Le Directeur général



Québec | Montréal | Toronto | Newfoundland | Calgary

depuis
SINCE
71